

Appel à candidature pour l'inscription dans le répertoire des organismes d'accompagnement BlueConnect

1) Contexte

Cet Appel à candidature est lancé dans le cadre du projet BlueConnect « Connecter les petites et moyennes entreprises aux marchés maritimes à fort potentiel » et cofinancé par le programme de coopération territoriale transfrontalière INTERREG-MARITIME France-Italie 2014-2020.

Démarré en février 2017 pour une durée de deux ans, le projet BlueConnect s'étend sur 6 régions de l'espace de coopération franco-italien, à travers la participation de 7 partenaires :

- Le Pôle Mer Méditerranée, chef de file du projet ;
- La Chambre de commerce et d'industrie du Var ;
- La Chambre de commerce et d'industrie Nice-Côte d'Azur ;
- La Chambre de commerce et d'industrie de Haute-Corse ;
- L'Autorité du système portuaire de la Mer Ligure orientale ;
- L'Autorité du système portuaire de la Mer Tyrrhénienne septentrionale ;
- La Chambre de Commerce, de l'Industrie, de l'Artisanat et de l'Agriculture de la Sardaigne du Nord – Promocamera.

Le projet BlueConnect vise à renforcer le tissu entrepreneurial des TPE-PME dans les trois secteurs d'activités portuaires qui semblent, aujourd'hui, être les principaux porteurs de croissance des ports : la plaisance et le yachting, la logistique, la croisière et les ferries.

Pour réaliser ces objectifs, le projet BlueConnect a été conçu en 2 phases :

1. Développement d'un Observatoire de l'économie portuaire franco-italien et identification des opportunités de marché pour les micro-entreprises et les PME.

Les défis identifiés au cours de cette première phase comme prioritaires dans l'aire de coopération sont présentés en annexes (annexe 3).

2. Aide à la consolidation et au développement des micro-entreprises et des PME dans les marchés à fort potentiel de croissance :

- a) Organisation de réunions participatives afin de présenter le projet et ses opportunités aux TPE-PME ;
- b) **Création d'un réseau d'organismes d'accompagnement** (faisant l'objet du présent Appel à candidature);
- c) Attribution de vouchers aux TPE- PME. Ces vouchers ou chèque-innovation représentent une aide financière de 5000 € destinée à la fourniture de services de conseil en matière d'innovation dans une entreprise du secteur portuaire, respectant le Règlement « *de minimis* ».

Plus de plus amples informations sur le projet, cliquer [ici](#).

La création du Répertoire des organismes d'accompagnement a pour objectif de référencer tous les organismes qui peuvent apporter un soutien aux TPE-PME dans le développement de leur projet d'innovation, au profit du secteur portuaire. Ce Répertoire est également une liste des prestataires dans laquelle les bénéficiaires des vouchers devront choisir celui qui leur fournira leur service d'accompagnement.

Ces services devront être rendus obligatoirement par un prestataire externe à l'entreprise ayant des compétences spécifiques en la matière et qui figure obligatoirement dans le Répertoire BlueConnect. Cette inscription s'effectuera par la procédure décrite ci-dessous. L'organisme d'accompagnement choisi devra être indiqué lors de la souscription du Contrat pour l'octroi du voucher entre le Pôle Mer Méditerranée, chef de file du projet BlueConnect et la TPE-PME bénéficiaire du voucher.

Ces organismes, pourront être, à titre indicatif :

- Des cabinets de consultants ;
- Des structures publiques ou semi-publiques offrant des services de support aux TPE-PME innovantes ;
- Des associations ou fédérations professionnelles de représentation d'un secteur ou d'une catégorie.

L'Appel à manifestation d'intérêt BlueConnect sera publié le 2 avril 2018 et clôturé le 15 mai 2018.

Les dépenses engendrées pour la réalisation du service d'accompagnement, dans la limite de 5.000 € pour chaque voucher / TPE-MPE, devront :

- Démarrer au plus tard le 31 juillet 2018 ;

Appel à candidature pour l'inscription dans le répertoire des organismes d'accompagnement BlueConnect

- Terminer à la date fixée dans le contrat liant la TPE-PME contractante et le Pôle Mer Méditerranée, et, au plus tard, le 31 décembre 2018 ;
- Être strictement en rapport avec les services liés à l'Économie bleue indiqués dans l'annexe 1 « Définitions » ;
- Être destinées à l'acquisition des services de conseil indiqués ci-dessous.

2) Comment déposer sa candidature

L'organisme qui souhaite être inclus dans le répertoire des organismes d'accompagnement BlueConnect doit remplir le formulaire de demande (annexe 2) en français ou en italien, et l'envoyer via e-mail à l'adresse de la personne de contact référente sur son territoire :

France	Var	Pôle Mer Méditerranée – Toulon Var Technologies (PMM-TVT)	Clémence LE CORFF	lecorff@polemermediterranee.com
		Chambre de Commerce et d'Industrie du Var	Nathalie PEBEREL	nathalie.peberel@var.cci.fr
	Alpes- Maritimes	Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte d'Azur	Cécile COMTE	observatoire-blueconnect@cote-azur.cci.fr
	Corse	Chambre de Commerce et d'Industrie de Haute-Corse	Nicole SPINOSI	n.spinosi@ccihc.fr
Italia	Liguria	Autorità di Sistema Portuale del Mare Ligure Orientale	Dayla VILLANI	dayla.villani@porto.laspezia.it
	Toscana	Autorità di Sistema Portuale del mar Tirreno Settentrionale	Riccardo DI MEGLIO	r.dimeglio@porto.livorno.it
	Sardegna	Promocamera Sassari	Antonella LORIGA	a.loriga@promocamera.it

Tableau 1: Liste des contacts

L'objet de l'email sera : « Appel à candidature pour l'inscription dans le répertoire des organismes d'accompagnement BlueConnect ».

Pour plus d'informations, veuillez contacter les personnes mentionnées ci-dessus.

Une confirmation de bonne réception de la demande sera adressée à chacun des destinataires.

Chaque candidature sera examinée par le référent, du point de vue de:

- 1) L'existence de l'organisme candidat
- 2) La pertinence des services offerts

Si toutes les conditions sont satisfaites, l'organisme sera inséré dans le répertoire transfrontalier.

Une 1^{ère} version du Répertoire des organismes d'accompagnement BlueConnect sera publiée à la fin du mois de mars et annexée à l'Appel à Manifestation d'intérêt BlueConnect. Par la suite, le répertoire sera régulièrement mis à jour.

3) Confidentialité et protection des données

Les données personnelles reçues seront traitées conformément au Règlement (CE) n° 45/2001 du Parlement Européen et du Conseil, du 18 décembre 2000, sur la protection des personnes physiques en matière de traitement des données personnelles par des institutions et organismes communautaires, et la libre circulation de ces données.

En participant, le candidat accepte que ses données personnelles soient archivées et utilisées pour la réalisation des objectifs du projet BlueConnect et de son plan de travail. Les partenaires du projet BlueConnect s'engagent à respecter la confidentialité des données personnelles, exception faite des résultats du présent Appel.

4) Clause de non responsabilité

Cet Appel est soumis à la responsabilité exclusive des partenaires BlueConnect. L'Union Européenne et l'Autorité de Gestion du Programme INTERREG-MARITIME France-Italie 2014-2020 ne pourront être tenues pour responsables en cas d'utilisation impropre des informations contenues dans le présent document.

Les partenaires s'engagent à évaluer toutes les demandes de façon objective, sans demander ni recevoir des explications ou des informations supplémentaires. Le seul document utilisé pour l'évaluation est le formulaire de demande envoyé via e-mail (annexe 2).

Le partenaire du projet BlueConnect décline toute responsabilité à l'égard de toute personne qui aura subi un dommage, une perte, des dépenses de quelque nature que ce soit suite à sa participation ou à son engagement dans le cadre du présent Appel.

Les partenaires du projet BlueConnect ne pourront être tenus pour responsable à l'égard de toute personne physique ou juridique, en cas d'informations manquantes, inexactes, erronées, omises, ou de déclaration trompeuse contenue dans tout type d'information après la date de publication de ces mêmes informations.

Annexe 1

Définitions

Aire de coopération : l'aire de coopération du programme IT-FR MARITIME concernée par le projet BlueConnect et comprenant les départements français du Var et des Alpes Maritimes, de la Haute Corse et de la Corse du Sud, les provinces italiennes de Massa-Carrara, Lucques, Livourne, Pise et Grosseto, de même que les territoires régionaux de la Ligurie et de la Sardaigne.

AMI BlueConnect : l'avis définissant les modalités de distribution et de mise en œuvre de la mesure relative aux vouchers.

Filières prioritaires de l'Économie bleue : les filières spécialisées identifiées comme prioritaires par le projet, à savoir : Croisières et Ferries, Logistique, Nautisme de plaisance et Yachting, pour lesquelles les contributions financières du projet sont prévues.

Partenaires du projet : les organismes suivants partenaires de BlueConnect : Chambre de Commerce et de l'Industrie de Nice-Côte d'Azur, Chambre de Commerce et de l'Industrie de Bastia – Haute Corse, Chambre de Commerce et de l'Industrie du Var, Pôle Mer Méditerranée, Autorité du Système portuaire de la Mer Ligure Orientale, Autorité du Système portuaire de la Mer Tyrrhénienne Septentrionale, Azienda Speciale Promocamera de Sassari.

Projet BlueConnect : le projet candidat sur le premier AMI du Programme IT-FR MARITIME, Axe I, priorité 3 D (Compétitivité des entreprises) approuvé par l'Autorité de Gestion du programme.

Règlement « de minimis » : règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013, fixant les règles pour l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne en matière d'aides « *de minimis* », publié sur la Gazette Officielle de l'Union Européenne n° L 352 du 24 décembre 2013.

Services liés à l'Économie bleue : la liste des services pouvant être obtenus à l'aide des vouchers à mettre à disposition par l'AMI.

Services de conseil : les services offerts par un professionnel ou un organisme spécialisé, destinés à favoriser la mise en œuvre d'une solution innovante auprès d'une entreprise.

Voucher : la contribution financière permettant l'octroi d'un service de conseil pour l'innovation dans une entreprise du secteur portuaire, attribué aux termes du Règlement « *de minimis* ».

Annexe 2

Formulaire de candidature pour le répertoire des organismes d'accompagnement BlueConnect

DONNEES GENERALES

Nom :

Typologie d'organisme et numéro SIRET :

Adresse du siège _____

Numéro de téléphone _____

Adresse e-mail _____

Représentant légal / Entrepreneur indépendant _____

Année de création/démarrage des activités : _____

Typologie de services offerts (cocher la/les case/s) :

Business Plan (Business plan et business model, évaluation et améliorations) ;

Accès aux financements (identifier les opportunités de financement, fournir un support technique et administratif pour accéder aux financements, aider à la création d'un consortium, aider à la constitution du dossier financier) ;

Demande et Offre du Marché (opportunité de croissance à travers l'élargissement et la diversification de l'offre existante) ;

Propriété intellectuelle (développement et utilisation des droits de propriété intellectuelle) ;

Marketing (mise au point de nouveaux instruments de marketing et de communication, stratégies de positionnement et de commercialisation de nouveaux produits) ;

Développement technologique (pour améliorer un service, un produit, un processus à travers l'application de nouvelles technologies à la réalité opérationnelle des entreprises) ;

Internationalisation (expansion et croissance sur de nouveaux marchés, également à l'étranger, et support à l'internationalisation).

Appel à candidature pour l'inscription dans le répertoire des organismes d'accompagnement BlueConnect



Autre (spécifier): _____

Disponibilité pour fournir les services en Italie/ France : OUI / NON

Pour la filière suivante:

Croisières et ferries

Logistique

Plaisance et yachting

Description brève de l'organisme :

En remplissant ce formulaire, la publication des informations suivantes dans le répertoire des organismes d'accompagnement spécialisés pour les filières prioritaires du projet (Croisières et Ferries, Logistique, Nautisme de plaisance et Yachting) est autorisée:

- *Nom, localisation de l'entreprise/consultant identifié ;*
- *Type de services offerts ;*
- *Secteurs d'application s'il y a lieu ;*
- *Disponibilité éventuelle à opérer sur un marché autre que le marché local (ex. entreprise française en Italie, entreprise italienne en France) ;*
- *Description de l'organisme en 5 lignes maximum.*

Merci d'ajouter à cette candidature votre CV et ceux de vos collaborateurs.

Lieu et date

Cachet de l'entreprise et

Signature du représentant légal



Annexe 3

Défis identifiés au cours de cette première phase comme prioritaires dans l'aire de coopération

	Court terme	Moyen terme	Long terme
INFRASTRUCTURES PORTUAIRES	<ul style="list-style-type: none"> Mise à niveau des services WIFI ; Etude de flux des transports de passagers et des marchandises car les ferries sont mixtes ; Amélioration des services de sûreté portuaire ; Amélioration des conditions d'accessibilité pour les passagers à mobilité réduite. 	<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre d'outils logiciels permettant la fluidification des flux entrants et sortants des ports ; Nouvelles connexions multimodales entre les sites (par ex. relation entre Corse et Sardaigne pour les échanges commerciaux) ; Réaliser des connexions Italie – France continentales ainsi qu'avec les îles (Corse, Elbe, Sardaigne) afin d'augmenter le potentiel du trafic ferry mixte passagers et fret ; Analyser les nouveaux services aux navires, notamment le bunker et le ravitaillement avec combustibles alternatifs, comme le GNL, voire l'hydrogène dans un LT ; 	<ul style="list-style-type: none"> Mise à niveau des infrastructures indispensables, par la mise en œuvre de structures conçues pour accueillir les nouveaux bâtiments tant pour les ferries que pour les paquebots (quais, Digue, coffres...).
LIENS PORT / VILLE	<ul style="list-style-type: none"> Services de promotion et création des itinéraires touristiques, c'est-à-dire services liés aux touristes et clients de l'offre du territoire (excursions, petites croisières, visites, etc.). 	<ul style="list-style-type: none"> Incitation et mise en œuvre avec les professionnels du tourisme de « mini-croisières » thématiques permettant tant aux croisiéristes qu'aux passagers ferries d'avoir l'opportunité de mieux connaître l'hinterland. 	<ul style="list-style-type: none"> Création de ports spécifiques aux ferries et croisières en capacité de créer un hub multimodal avec l'ensemble des structures de communication, permettant une gestion fluide des passagers sans impacts potentiels sur la structuration urbaine (interconnexions train-avion-tram-bus-vélo).
NOUVEAUX SERVICES	<ul style="list-style-type: none"> Numérisation des services aux passagers, c'est-à-dire les personnes étant clients des services liés au transfert et transit à travers le nœud portuaire (point infos, dépôts bagages, services de la gare maritime) ; Développement de « croisière de niche » et développement de services d'appui aux passagers dans les ports et les villes portuaires ; Mise en œuvre de formations qualifiantes pour les personnes dévolues à l'accueil et l'accompagnement des croisiéristes ; Développement d'événements « incentive » embarqués. 	<ul style="list-style-type: none"> Développement du cabotage souhaité ; Services mixtes transport et logistique qui pourront être améliorés par les PME du secteur en exploitant les connexions existantes et les nouvelles lignes maritimes. 	<ul style="list-style-type: none"> Pour l'ensemble des secteurs mise en œuvre de carburants et d'énergies décarbonées pour l'ensemble des activités portuaires.

Croisières et Ferries

Appel à candidature pour l'inscription dans le répertoire des organismes d'accompagnement BlueConnect



	Court terme	Moyen terme	Long terme
INFRASTRUCTURES PORTUAIRES	<ul style="list-style-type: none"> Partage d'expérience et de culture portuaire, de l'Italie vers la France, notamment à travers la production du Livre Blanc. 	<ul style="list-style-type: none"> Analyser les moyens structurels nécessaires pour équiper les terminaux logistiques d'équipements pour utiliser le GNL comme carburant alternatif ; Mettre en œuvre des outils informatiques permettant une interopérabilité entre les systèmes portuaires de la zone ; Mise en œuvre d'outils informatiques communs permettant la sécurisation, la traçabilité et la gestion optimale des flux tant pendant le transfert des marchandises que pendant le stockage. 	<ul style="list-style-type: none"> Adaptation des infrastructures portuaires et amélioration des structures routières permettant une meilleure gestion des flux entrant et sortant des zones portuaires ; Création de véritables hubs multimodaux afin de diminuer l'impact routier ; Gestion des espaces et des zones de stockage dans un hinterland de non proximité immédiate des zones portuaires (lien avec projet précédent)
LIENS PORT / VILLE	<ul style="list-style-type: none"> Sensibilisation de la population aux avantages socio-économiques d'une industrie maritimo-portuaire ; Gestion environnementale dans les activités et les projets logistiques. 	<ul style="list-style-type: none"> Organisation/fluidification des trafics ; Décongestion des ports dans des environnements géographiques contraints ; Expérimentation de tram-fret, développement de la logistique urbaine. 	<ul style="list-style-type: none"> Création de zones logistiques spécifiques n'impactant pas la ville
NOUVEAUX SERVICES	<ul style="list-style-type: none"> Identification et mesure des flux potentiels au sein de la zone de coopération, et entre les Partenaires ; Renforcement des systèmes de sûreté (gestion des risques intentionnels) et de sécurité (gestion des risques accidentels). 	<ul style="list-style-type: none"> Possibilité de créer un marché au sein de la zone de coopération pour connaître l'offre et la demande (optimisation des retours de flux) ; Mutation d'une activité "transporteur manutentionnaire" à "prestataire de services à valeur ajoutée" ; Recensement des points de repère efficaces sur les activités logistique. 	<ul style="list-style-type: none"> mise en œuvre de carburants et d'énergies décarbonées
SIMPLIFICATION & STANDARDISATION	<ul style="list-style-type: none"> Analyse des paramètres différentiels de traitement des flux ; Renforcement des systèmes de sûreté (gestion des risques intentionnels) et de sécurité (gestion des risques accidentels) des marchandises et de leurs flux. 	<ul style="list-style-type: none"> Interopérabilité entre les systèmes portuaires. 	<ul style="list-style-type: none"> Harmonisation des procédures administratives pour l'ensemble de la zone méditerranéenne.

Logistique



	Court terme	Moyen terme	Long terme
INFRASTRUCTURES PORTUAIRES	<ul style="list-style-type: none"> Intégration du port dans les stratégies de développement des villes ; Analyse des différences de gestion des ports et des outils informatiques existants afin de valider ou d'optimiser, voire de suggérer la création d'un nouvel outil informatique conforme et communs aux ports de la zone transnationale. 	<ul style="list-style-type: none"> Facilitation de la gestion environnementale des ports : collecte des eaux usées via pompe mobile, mesure et monitoring commun de la qualité des eaux, nurseries à proximité des ports, accompagnement des navires en fin de vie ; Outil informatique permettant l'interopérabilité de la gestion des ports de plaisance de la zone transnationale ; Création de « routes d'excellence ». 	<p>Vision commune des évolutions à moyen terme en lien avec l'augmentation de la taille des navires et les nouvelles exigences sociétales et environnementales ;</p> <p>Création de « ports à sec » éloignés des côtes pour les unités de petites, voir moyenne taille.</p>
LIENS PORT / VILLE	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'un outil informatique interactif au bénéfice des plaisanciers ; Création de services permettant l'accès à la ville sans impact sur le réseau routier (location de vélo, vélo électrique...); Connections avec le monde des professionnels de la mer (pêcheurs) zone. 	<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre de structures physique permettant le lien ville port sans impact sur le trafic routier (pistes cyclables, voies pédestres...). 	<ul style="list-style-type: none"> Structuration des ports de plaisance comme partie intégrante des points d'intérêts touristique de la ville, en créant des « liens vertueux » ville-ports (éco-construction...).
NOUVEAUX SERVICES	<ul style="list-style-type: none"> Services adaptés à l'évolution du yachting en Méditerranée, qui concentre la moitié de la flotte mondiale ; Formation des équipes portuaires à l'accueil client. 	<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre d'outils et services permettant un accueil « premium » ou « 5 étoiles » dans les ports de la zone transnationale, avec de plus des services « environnementaux » permettant d'avoir des ports « zéro déchets ». 	<ul style="list-style-type: none"> mise en œuvre de carburants et d'énergies décarbonées
SIMPLIFICATION & STANDARDISATION	<ul style="list-style-type: none"> Analyse des différences de procédures des ports de la zone ; Contrôle et sécurisation des (petits) navires de plaisance. 	<ul style="list-style-type: none"> Digitalisation et interopérabilités des procédures et services. 	<ul style="list-style-type: none"> Simplification et unification des procédures administratives pour les clients ;

Plaisance & Yachting

Appel à candidature pour l'inscription dans le répertoire des organismes d'accompagnement BlueConnect